

Direction des ressources humaines
HR/AC

Membres du Comité Technique

Le 4 janvier 2017

Procès-verbal Comité Technique du 7 novembre 2016

Présent(e)s : *Messieurs* FORISSIER, POISSON, ROZIER, POLO, AILLOUD
Mesdames MARECHAL, NAVARRO, BOCQUET
Excusé(e)s : *Messieurs* REVELLIN, MARION
Mesdames AGUILERA, BENRACHED, GOY, DEFOLY
Absent(e)s : BEAUTEMPS, CHETAILE, COLIN-DUCROS, DONDIN,
PASTOR

La séance est ouverte à 9 h 30.

Après s'être assuré du quorum, Michel FORISSIER ouvre la séance.

Michel FORISSIER rappelle l'ordre du jour :

1. Validation du procès-verbal du comité technique du jeudi 8 septembre 2016.
2. Bilan de mise en œuvre et programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.
3. Adhésion au contrat-cadre d'assurance groupe contre les risques financiers liés au régime de la protection sociale du personnel.
4. Réorganisation des services reprographie et accueil – transformation de poste à temps non complet.
5. Charte des usagers des outils informatiques et des télécommunications.
6. Application du système de téléphonie.
7. Intégration des agents du SIVOM de Décines-Charpieu et Meyzieu avec effectifs de la ville de Meyzieu et création d'un nouveau service « base nautique de voile ».
8. Questions diverses.

1. VALIDATION DU PV DU COMITÉ TECHNIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2016

Monsieur le Maire demande aux membres du comité s'ils ont des remarques sur le procès-verbal du comité technique précédent.

En l'absence d'observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. BILAN DE MISE EN ŒUVRE ET PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCÈS À L'EMPLOI TITULAIRE

Monsieur le Maire, présente le rapport et rappelle que le dispositif d'accès à l'emploi titulaire (sélections professionnelles) a été instauré par la loi du 12 mars 2012 qui vise notamment à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique. Grâce à la loi de déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires du 20 avril 2016, ce dispositif est ainsi prolongé dans son application pour une nouvelle période supplémentaire de deux ans, soit jusqu'au 12 mars 2018.

Un bilan sur la mise en œuvre du précédent dispositif a été dressé comprenant un rapport sur la situation des agents non titulaires employés par la commune de Meyzieu remplissant les conditions pour être titularisés.

Un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire a été ainsi établi et détermine, en fonction des besoins de la commune de Meyzieu et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement. Les besoins de la commune en matière d'accès à l'emploi titulaire s'établissent ainsi à quatre postes au total : 2 emplois relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, 1 emploi relevant du cadre d'emploi des animateurs et 1 emploi relevant du cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique.

Hadrien ROZIER apporte des précisions techniques sur les critères d'éligibilité, qui se trouvent être les mêmes fixés par le dispositif initial : présence dans les effectifs au 31 mars 2013 sur un emploi permanent d'au moins 0,5 ETP, et quatre années de services publics dont au moins deux années avant le 31 mars 2013. Pour l'année 2017, 4 agents contractuels de la collectivité sont éligibles à une titularisation selon ces critères, en notant que les sélections professionnelles sont gérées et organisées par le Centre De Gestion. Il précise également que les postes occupés actuellement par ces agents sont bien des postes permanents et qu'il ne s'agit pas de personnel remplaçant, ce qui permet à la collectivité de valider d'emblée ces titularisations.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques. En l'absence, le rapport est adopté à l'unanimité.

3. ADHÉSION AU CONTRAT-CADRE D'ASSURANCE GROUPE CONTRE LES RISQUES FINANCIERS LIÉS AU RÉGIME DE LA PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire présente le rapport portant sur le contrat-cadre d'assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel par convention de gestion administrative avec le Centre de Gestion.

Hadrien ROZIER rappelle que les conditions du contrat et les prestations sont identiques à celui de l'année dernière. Le taux global de cotisation a toutefois baissé passant de 2,9 à 2,5 % à l'avantage de la Ville. L'opération demeure en tout les cas très intéressante dans la mesure où le regroupement en union de collectivités permet d'obtenir sur le marché un taux de cotisation inférieur.

Monsieur le Maire précise qu'il ne voit pas de faiblesse à ce dossier faisant montre d'une bonne gestion et considérant de surcroît la diminution du coût pour la collectivité.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et soumet ce rapport à l'avis des membres du comité.

Tous les membres sont favorables, le rapport est adopté à l'unanimité.

4. RÉORGANISATION DES SERVICES REPROGRAPHIE ET ACCUEIL – TRANSFORMATION DE POSTE À TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire présente le rapport sur le projet de réorganisation des services reprographie et accueil. Il propose à Hadrien ROZIER d'apporter des éléments contextes.

Hadrien ROZIER précise avoir invité Laure PERROT à participer ce jour au Comité Technique pour exposer les motifs et détails de la réorganisation qu'elle a directement supervisée, aux membres du comité.

Laure PERROT rappelle dans un premier temps le contexte dans lequel s'inscrit cette réorganisation. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette évolution, concernant notamment l'environnement de travail du factotum. En effet, en plus des missions fixées dans sa fiche de poste, de nouvelles missions se sont greffées au fil du temps à caractère chronophage. Il est alors devenu essentiel de recentrer les priorités du poste. La fermeture du « carré pro » de la poste de Meyzieu a par exemple eu un impact sur le temps de travail du factotum qui doit désormais se rendre au minimum deux fois par semaine à Vaulx-en-Velin. Par ailleurs, le remplacement de l'agent pendant ses congés est également problématique dans la mesure où ce sont les gardiens de l'Hôtel de Ville qui assure alors l'intérim en plus de leurs missions habituelles.

Au niveau des services reprographie et accueil, le principal enjeu de cette réorganisation est avant tout de stabiliser l'équipe au sein du service. Un fort turn-over caractérise le poste de renfort, ce qui a nécessité beaucoup d'investissement et de temps de la part de l'équipe accueil tant au niveau de la gestion des nouvelles recrues qu'au niveau du temps dédié à la formation de ces nouveaux agents.

Partant de ce constat, il était ainsi question de déterminer des solutions organisationnelles en interne à coût constant. Laure PERROT a alors proposé au factotum d'assumer des missions de renfort auprès du service de reprographie. Une période d'essai a été mise en place de janvier à juin 2016 et un bilan très positif a été établi, aussi bien pour l'agent qu'au niveau de la qualité du service rendu. Cette organisation fonctionne à condition de dégager du temps au factotum sur la distribution des flyers notamment, et sur ses déplacements relatifs au courrier. Il est ainsi parallèlement prévu que la gestion du courrier soit externalisée, en vue de supprimer les contraintes horaires du matin et du soir. Un service de La Poste prélèvera et acheminera lui-même le courrier auprès du secrétariat général : le courrier le matin avant 8h45 et celui du soir à partir de 15h30.

Hadrien ROZIER précise la conséquence de cette réorganisation en matière de poste. Le poste actuel de l'accueil qui est à ce jour à temps complet et qui comprend la gestion de l'accueil et de l'atelier reprographie, sera désormais un poste uniquement dédié à l'accueil du public à temps non complet, générant une économie de dépenses de personnel finançant l'externalisation de la gestion du courrier.

Nelly NAVARRO demande si l'agent actuellement sur le poste de renfort est informé de cette transformation et précise également que la personne actuellement sur le poste est un très bon agent.

Aurélien POLO demande des précisions sur ce même sujet.

Hadrien ROZIER répond que l'agent en question est un agent remplaçant un agent titulaire actuellement indisponible, qu'elle a été informée de l'évolution considérée du service et qu'elle a été invitée à postuler sur des postes permanents au sein de la collectivité. Concernant l'agent titulaire du poste, il est établi que l'agent ne peut pour des raisons médicales travailler au-delà de 24 heures hebdomadaires. Il n'y a donc pas d'impact humain négatif pour cet agent.

Nelly NAVARRO se satisfait de cette démarche.

Florence BOCQUET s'interroge sur l'impact en terme de temps de travail des postes en question.

Hadrien ROZIER répond que le poste d'agent d'accueil / reprographie est actuellement à temps complet et sera transformé en un poste à 0,7 ETP (Équivalent Temps Plein), soit 24 heures hebdomadaires.

Nelly NAVARRO fait remarquer que depuis l'absence de l'agent d'accueil en charge des visites médicales, un problème de continuité de service a été constaté au niveau de la gestion des visites médicales.

Hadrien ROZIER entend cette difficulté et souhaite y apporter une réponse appropriée qui relève toutefois d'un autre sujet.

Didier POISSON précise sur ce point qu'un nouvel outil informatique sera prochainement mis en place par le Centre de Gestion du Rhône pour gérer les rendez-vous des visites médicales. Il rappelle que le projet aurait dû voir le jour plus tôt dans l'année mais que l'agent du CDG en charge de ce dossier est tragiquement décédé.

Didier POISSON revient sur la transformation du poste d'accueil et précise que c'est un atout pour la qualité du service rendu, le but principal étant la stabilisation de l'équipe actuelle. Cette nouvelle organisation, faite avec une concertation en bonne intelligence pour une situation pérenne, permet également d'éviter de jongler avec des remplacements, de gagner du temps et de l'efficacité sur la formation des nouveaux agents. Cette transformation permet d'améliorer la qualité de vie au travail des agents et de dégager des crédits pour d'autres postes également.

Hadrien ROZIER porte un éclairage supplémentaire sur la gestion des visites médicales en précisant que la ville de Meyzieu sera ville pilote pour l'expérimentation du logiciel de gestion de la médecine préventive et les agents des ressources humaines seront formés sur le logiciel en cette fin novembre. En l'absence de secrétaire de la médecine préventive, la continuité du service est assurée par la direction des ressources humaines.

Monsieur le Maire précise qu'il attache une grande importance à la bonne gestion des données confidentielles des agents et tient à ce qu'une part de la gestion du secrétariat médical soit conservée par la ville.

Monsieur le Maire affirme sa confiance dans cette perspective et qu'il n'a pas d'inquiétude quant à cette nouvelle organisation. Il insiste sur le fait que l'externalisation du courrier ne porte que sur le dépôt et le retrait du courrier et non son ouverture.

Aurélien POLO approuve la nouvelle organisation des services reprographie et accueil et ajoute qu'elle a été faite avec intelligence et en concertation avec les agents en question, ce qui est très satisfaisant.

Aurélien POLO réitère son souhait que l'agent d'accueil remplaçante actuelle soit bien accompagnée dans sa recherche de poste.

Monsieur le Maire affirme que cet accompagnement sera bien mis en place et demande s'il y a d'autres remarques. En l'absence, le rapport est adopté à l'unanimité.

5. CHARTE DES USAGERS DES OUTILS INFORMATIQUES ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

6. APPLICATION DU SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE

Monsieur le Maire introduit le rapport et précise qu'il s'agit « d'une piqûre de rappel » au bien vivre-ensemble, s'affirmant très favorable à cette charte.

Monsieur le Maire précise que la collectivité doit protéger les agents et que de nos jours les excès sont faciles. Il explique l'importance de disposer d'une charte et du cadre qu'elle propose. Il souligne le problème de l'hyper-connectivité d'aujourd'hui, qui facilite les entorses au respect de la voie hiérarchique et la diffusion d'information strictement réservée au cadre professionnel.

Hadrien ROZIER propose à Laure PERROT, responsable du Pôle Moyens internes, d'apporter des précisions sur cette charte informatique.

Laure PERROT invite les membres de l'instance à bien prendre connaissance de cette charte. Il est en outre important que chacun prenne conscience de ses droits et obligations en matière d'utilisation des moyens informatiques.

Laure PERROT ajoute que la DGS et le service informatique cherchent actuellement des idées afin de trouver un moyen efficace de bien diffuser l'information pour que cette charte demeure un document de référence et de la faire vivre.

Josiane MARECHAL précise qu'une charte similaire existe.

Aurélien POLO demande en quoi la charte proposée ce jour diffère de l'existante.

Laure PERROT précise que la base est la même mais que certains éléments ont été rajoutés notamment ceux concernant l'utilisation des réseaux sociaux, y compris dans le cadre professionnel.

Didier POISSON précise que la DRH fera signer un document à tous les nouveaux agents s'engageant à respecter cette charte. Il précise également qu'il s'agit avant tout de bon sens et de faire preuve de conscience professionnelle.

Didier POISSON souligne qu'à la ville de Meyzieu aucun « flicage » n'est mis en place mais que des sanctions seront prises et ont déjà été prises à l'encontre d'agents qui utilisent l'outil informatique à des fins personnelles outrancières et/ou qui consultent des sites internet non professionnels. Il rappelle également qu'il s'agit ici de deniers publics.

Aurélien POLO demande si ce rapport peut être reporté à la prochaine réunion du Comité Technique, les membres des syndicats n'ayant pas eu le temps de l'étudier, concernant notamment la partie dédiée à l'action syndicale.

Monsieur le Maire et **Didier POISSON** indiquent que ce report ne pose aucune difficulté.

Laure PERROT ajoute qu'il n'y a pas d'urgence à cette validation.

Monsieur le Maire interroge **Laure PERROT** pour savoir si cette charte concerne également la téléphonie.

Laure PERROT répond que les deux rapports sont effectivement liés par cette même charte.

Monsieur le Maire confirme le report de ce dossier à la prochaine séance du comité technique

7. INTÉGRATION DES AGENTS DU SIVOM DE DÉCINES-CHARPIEU ET MEYZIEU AVEC LES EFFECTIFS DE LA VILLE DE MEYZIEU ET CRÉATION D'UN NOUVEAU SERVICE « BASE NAUTIQUE DE VOILE »

Monsieur le Maire introduit ce rapport en faisant référence à la loi NOTRe qui prescrit la réduction du nombre de syndicats. Ainsi, conformément à la délibération du 19 mai 2016 prise par le conseil municipal de la Ville de Meyzieu, il a été convenu entre les parties que cette dernière reprendra seule la gestion de la base de loisirs située sur son territoire, et intégrera en conséquence les deux agents occupant des postes permanents relevant du SIVOM, à compter du 1er janvier 2017.

Monsieur le Maire ajoute qu'un nouveau service sera créé au sein de la Direction des Sports et des Loisirs, intitulé « Base nautique de voile » et indique également qu'il convient d'ajuster le tableau des emplois en créant dans le même temps les deux nouveaux emplois concernés, l'un dans le cadre de la filière sportive, relevant du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, catégorie B, correspondant à celui de responsable de la base de voile, l'autre dans le cadre de la filière technique, relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise, catégorie C, qui correspond à celui poste de gardien de la base de voile.

Monsieur le Maire ajoute qu'il doit prochainement rencontrer madame le Maire de Décines pour la gestion de la base de voile, l'objectif n'étant pas de diminuer l'activité du service mais de l'adapter aux besoins.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Josiane MARECHAL estime que grâce à cette évolution, la situation sera plus claire, et qu'une meilleure gestion globale de la base devrait être assurée, tant au niveau budgétaire qu'au niveau de la gestion des ressources humaines.

Monsieur le Maire approuve le fait que la gestion sera meilleure, à l'instar de l'organisation en régie du conservatoire de musique et de la médiathèque. Il estime que plus il y a d'entités, plus la gestion est compliquée.

Josiane MARECHAL ajoute qu'elle soutient le contenu du rapport mais que les syndicats dont le sien envisagent de s'abstenir pour ne pas cautionner les incidents qui ont eu lieu les années précédentes dus précisément à une mauvaise gestion.

Monsieur le Maire considère que ce n'est pas le rôle du comité technique d'apprécier le comportement des agents responsables de dysfonctionnements qui ont eu lieu sur la base de voile.

Didier POISSON précise qu'il est une obligation légale de viser le Comité Technique concernant cette évolution de l'organisation et du service, et que les agents concernés ont déjà été sanctionnés, comme dernièrement par la Préfecture du Rhône qui a refusé l'octroi de la médaille du travail à l'un d'entre eux.

Monsieur le Maire ajoute que l'enquête liée à ce dossier est toujours en cours.

Josiane MARECHAL demande si l'adoption de ce rapport relève davantage d'une formalité administrative.

Didier POISSON répond qu'il s'agit effectivement davantage d'une étape administrative et néanmoins importante.

Monsieur le Maire rappelle que la fusion du syndicat avec la ville n'est pas une sanction mais qu'il est préférable d'avoir une gestion directe et que cette fusion n'a rien à voir avec « l'affaire » du SIVOM. Le dossier est en cours d'instruction auprès du Procureur de la République.

Josiane MARECHAL reconnaît avoir des difficultés à séparer les deux dossiers.

Aurélien POLO exprime le même sentiment que Josiane MARÉCHAL, ayant été très impliqué dans le suivi de l'affaire en sa qualité de représentant du personnel. Il note pour autant que la fusion engagée est une bonne décision.

Monsieur le Maire conclue que les dossiers évoqués sont deux dossiers bien distincts et que pour l'un, il incombera à la Justice de se prononcer après enquête.

Josiane MARECHAL et Aurélien POLO affirment que ces précisions étaient nécessaires et donnent en foi de quoi leur accord pour l'adoption du dossier.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres remarques. En l'absence, le rapport est adopté à l'unanimité.

8. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Nelly NAVARRO revient sur le dossier concernant le dispositif d'accès à l'emploi titulaire et regrette que les documents aient été envoyés trop tardivement et que, par conséquent, elle ait manqué de temps pour étudier les pièces.

Hadrien ROZIER précise que les documents ont été envoyés en temps et en heure sur les messageries électroniques et propose alors d'envoyer les documents et par messagerie et par courrier interne par syndicat.

Nelly NAVARRO demande s'il est possible de rajouter un délai supplémentaire pour l'envoi des pièces.

Aurélien POLO précise qu'il y a eu des vacances scolaires et que cela a différé la connaissance des documents joints.

Nelly NAVARRO revient sur le deuxième rapport relatif à la mise en œuvre et la programmation pluriannuelle d'accès à l'emploi titulaire et en demande le report pour pouvoir l'étudier d'avantage.

Hadrien ROZIER se propose d'expliquer les documents, notamment les tableaux. Parmi les trois tableaux qui se trouvent dans les pièces jointes l'un d'eux est un récapitulatif de ce qui se fait à la ville de Meyzieu depuis 2012. D'autre part, les informations les plus importantes, à savoir les perspectives de titularisation des agents éligibles, se trouvent dans le rapport qui a été présenté et ont donc bien été portées à la connaissance des membres de l'instance.

Nelly NAVARRO demande si les sélections professionnelles se déroulent au Centre de Gestion.

Hadrien ROZIER confirme que les sélections professionnelles ont bien lieu au Centre de Gestion du Rhône. Il rappelle les conditions d'éligibilités précises déjà évoquées pour pouvoir participer aux sélections professionnelles. Il indique que sur l'un des trois tableaux diffusés figure un bilan du dispositif au sein de la ville de Meyzieu qui montre que depuis 2012 : 8 agents ont pu être titularisés par l'intermédiaire des sélections professionnelles organisées par le CDG, 7 agents ont vu la transformation de leur CDD en CDI et 3 autres ont été stagiaires grâce aux postes réservés sans concours de catégorie C, soit un total de 18 agents titularisés qui correspond à la totalité des agents éligibles.

Didier POISSON ajoute que le bilan de cette mesure est très positif, en particulier pour la Ville de Meyzieu et le CDG auprès de laquelle les candidats qui ont été positionnés étaient d'une grande qualité professionnelle, en témoigne leur réussite avec brio des épreuves de sélections professionnelles.

Aurélien POLO revient sur le document concernant les astreintes qui est consultable sur Mael en indiquant que celui-ci n'a pas été réactualisé avec les informations données lors du dernier Comité Technique.

Hadrien ROZIER indique que l'instruction a bien été transmise et exprime son étonnement. Il assure que les vérifications seront effectuées pour la mise à jour de ce tableau.

Nelly NAVARRO et **Aurélien POLO** interrogent les membres du Comité pour savoir s'il existe des astreintes au SIVOM.

Michel FORISSIER répond qu'il n'y a pas d'astreintes au SIVOM car le temps de surveillance du poste relève de son temps de travail.

Hadrien ROZIER précise qu'un gardien logé avec nécessité absolue de service est effectivement affecté à la base que par conséquent il n'y a pas d'astreintes.

Michel FORISSIER explique que le SIVOM ne fait pas partie de la Ville et que la délibération ne concerne donc pas le SIVOM, le tableau sera mis à jour à la suite de l'intégration du nouveau service dans l'organigramme de la ville. Il ajoute que le recrutement des vacataires sur la base de voile se fait en fonction des inscriptions.

Hadrien ROZIER demande aux membres du Comité si d'autres incorrections ont été relevées dans le tableau des astreintes

Michel FORISSIER dit qu'il veillera à ce que le tableau soit bien actualisé à compter du 1^{er} janvier prochain.

Josiane MARECHAL rappelle qu'il reste des dossiers en cours comme le télétravail et le protocole d'accord syndical qu'il ne faut pas oublier.

Michel FORISSIER propose de prendre le temps de regarder et dit qu'il est disponible pour le faire. Il indique qu'il lui semble opportun d'attendre le résultat du diagnostic sur les risques psychosociaux avant d'entamer la réflexion sur le télétravail.

Josiane MARECHAL demande s'il y a des dates butoirs pour ces dossiers et demande quant aura lieu la prochaine réunion du Comité Technique.

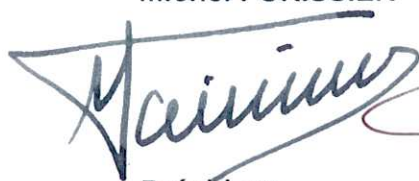
Didier POISSON et **Michel FORISSIER** répondent que le prochain Comité Technique est prévu pour le mois de janvier et ajoutent qu'il n'y a pas d'urgence pour les autres dossiers.

Nelly NAVARRO interroge les membres du Comité pour savoir si les changements d'horaires doivent être inscrits dans les contrats de travail. Elle ajoute que les assistantes maternelles de la Crèche familiale auraient vu leur temps de travail passer à 60 heures par semaine et s'interroge sur le fait que ce changement n'ait pas été validé par le Comité Technique.

Hadrien ROZIER propose d'apporter des éléments d'information pour la prochaine réunion du Comité Technique.

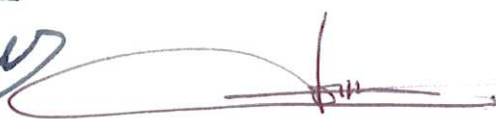
Monsieur le Maire demande s'il n'y a pas d'autres questions ou remarques. En l'absence, la séance est levée à 11h35.

Michel FORISSIER



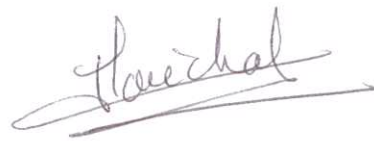
Président

Didier POISSON



Secrétaire

Josiane MARECHAL



Secrétaire adjointe
représentant du personnel